



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 70572

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le Premier ministre sur les revendications de l'association des départements de France (ADF). Le président de l'association des départements de France a demandé une « audience de toute urgence au Premier ministre » sur la situation des départements. Sans en préciser leur nombre, l'ADF indique que ces collectivités « font face à des graves difficultés financières dans l'exécution de leurs dépenses ou dans l'établissement du budget 2010 et suivants ». Un mémorandum a été élaboré présentant « des propositions dont la mise en oeuvre peut être rapide (compensation des charges liées à l'instauration du revenu de solidarité active) et parfois même facile, tout en maintenant l'obligation de voter leurs budgets en équilibre » indique l'ADF. Elle souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette demande.

Texte de la réponse

Le Premier ministre, conscient que certains départements connaissent des difficultés financières, a pris connaissance avec intérêt du mémorandum présenté par l'Assemblée des départements de France à ce sujet. Il a confié au directeur général des services du conseil général du Rhône une mission technique sur la consolidation des finances des départements afin d'identifier les mesures pérennes et globales qui leur permettront de sortir de cette situation sans alourdir les prélèvements obligatoires déjà élevés. En effet, si le développement depuis plusieurs décennies du rôle de proximité des départements, notamment en matière sociale s'est accru, l'État a toujours veillé à compenser ces nouvelles charges. À cet égard, il transfère chaque année près de 100 milliards d'euros aux collectivités locales. Cependant, confrontés à la crise économique, il s'avère que certains départements doivent faire face à une croissance de leurs dépenses et à une baisse de leurs recettes. Aussi, la mission en cours devra faire un diagnostic précis de la situation et proposer des solutions innovantes, notamment en termes de péréquation financière entre les départements ; d'amélioration du pilotage des dépenses d'action sociale, de mutualisation de certaines fonctions logistiques et de gestion. Cette mission s'achèvera le 15 avril 2010, ses conclusions feront l'objet d'un échange approfondi entre l'État et les départements.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70572

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1235

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2331